

Code de conduite mondial

Le Code de conduite est fondé sur les valeurs que nous partageons.

Nos valeurs

Ce que nous sommes

Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel et d'esprit d'équipe.

Des hommes et des femmes qui partagent l'énergie, l'enthousiasme et le courage des leaders.

Des hommes et des femmes qui savent bâtir des relations justes et durables.

Aux collaborateurs d'EY

EY s'engage à prendre une part active à la construction d'un monde nouveau en marche vers le progrès et également à rendre plus juste et plus équilibré le monde du travail dans lequel nous évoluons.

Notre Code de conduite mondial et nos valeurs soutiennent cet objectif. Ils confirment notre engagement envers toutes les parties prenantes pour la qualité et l'excellence dans tout ce que nous faisons.

Chaque jour, chacun de nous peut être confronté à des choix stimulants mais difficiles - cela fait simplement partie du quotidien dans un environnement professionnel exigeant, complexe et de plus en plus globalisé. Mais c'est l'intégrité et le professionnalisme avec lesquels nous relevons ces défis qui fondent notre réputation.

Nous sommes chacun responsables de nos propres décisions. Et nous en sommes responsables vis-à-vis de tous nos collègues au sein du monde EY. Le Code fournit un ensemble de principes clairs pour conduire nos activités professionnelles. Il apporte à chacun de nous un cadre déontologique et comportemental qui aide à trouver la réponse juste à toutes les situations, même les plus incertaines ou délicates. Il est aussi le reflet de nos valeurs.

Chacun d'entre nous a la responsabilité de répondre en accord avec nos valeurs chaque fois que nous sommes confrontés à un problème éthique. Nous vous encourageons donc à signaler tout comportement contraire aux principes du Code.

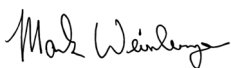
Il est essentiel qu'au sein d'EY chacun se conforme à l'ensemble des dispositions du Code.

Ce faisant, nous envoyons aux personnes avec qui nous travaillons un message clair sur la force de notre engagement pour un comportement éthique et pour une prestation de qualité.

C'est ainsi que nous protégeons et renforçons la réputation d'EY, que nous jouons un rôle important dans la construction d'un monde nouveau en marche vers le progrès et également plus juste et plus équilibré pour nos collaborateurs, nos clients et l'ensemble de la société.

Cordialement,

Mark A. Weinberger



Global Chairman and CEO

Code de conduite EY

Le Code de conduite d'EY fournit le cadre déontologique sur lequel nos associés et collaborateurs - en tant qu'individus et membres du réseau - fondent leurs décisions.

Dans le Code de conduite, le terme « collaborateur » couvre les associés et collaborateurs.

Ancré dans nos valeurs et nos convictions, le code sous-tend toutes nos actions.

Notre Code de conduite s'organise en cinq thèmes qui énoncent les principes généraux auxquels doit se référer tout collaborateur d'EY :

1. Travailler ensemble dans un esprit d'équipe
2. Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers
3. Agir avec une parfaite intégrité professionnelle
4. Rester objectif et préserver son indépendance
5. Préserver le capital intellectuel d'EY

Tout collaborateur d'EY a le devoir de se comporter conformément aux principes contenus dans le Code de conduite.

Chaque collaborateur confronté à un problème éthique doit le traiter conformément à nos valeurs. EY encourage chacun à signaler tout comportement contraire aux principes du Code.

Dans le cas où certains de ces principes, ou leurs modalités d'application, ne seraient pas compris, il lui appartiendrait de consulter un professionnel possédant les qualifications nécessaires pour répondre à ses questions.

Notre engagement

Le Code de conduite s'applique à tout associé et collaborateur d'EY, quels que soient son rôle, sa position ou le métier dont il relève.

- ▶ Nous assurons la promotion et la défense des valeurs du Code de conduite au quotidien par notre comportement et dans toutes nos activités professionnelles.
- ▶ Notre devoir est de nous conformer aux principes énoncés par le code. Nous encourageons chacun à s'y référer et recueillons les conseils des personnes spécifiquement désignées pour aider à son application.
- ▶ Nous savons que toute infraction au code est inacceptable et qu'il nous est possible - sans crainte de sanction - d'en référer à une personne habilitée ou, en dernier ressort, d'utiliser les moyens mis à disposition par EY Global. Aucun collaborateur ou associé ne peut ni être sanctionné pour avoir signalé, de bonne foi, un comportement non conforme au Code de conduite, ni subir une quelconque discrimination.
- ▶ Toute intervention de cette nature devra respecter les personnes et leurs droits ainsi que les obligations déontologiques, notamment celles du secret professionnel.
- ▶ Nous sommes conscients que des infractions au Code de conduite EY peuvent conduire nos bureaux à prendre des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.
- ▶ Nous confirmons formellement que nous avons pris connaissance des principes exposés dans le Code de conduite mondial et que nous nous engageons à les respecter.

1. Travailler ensemble dans un esprit d'équipe

- ▶ Nous créons un climat de confiance et fondons des relations qui permettent à chacun d'assumer son engagement personnel et professionnel pour faire ce qui est approprié et justifié.
- ▶ Nous nous engageons à communiquer dans un esprit d'ouverture et de sincérité.
- ▶ Nous nous engageons à travailler en équipe, sachant que chacun est individuellement responsable de la qualité de sa contribution vis-à-vis du groupe.
- ▶ Nous comptons les uns sur les autres pour fournir un service de qualité à nos clients et pour notre développement individuel.
- ▶ Nous privilégions les valeurs essentielles : intégrité, respect mutuel et esprit d'équipe.
- ▶ Nous consultons spontanément toute personne utile et prenons bien en compte la diversité des points de vue, y compris lorsqu'ils remettent en cause notre propre analyse.
- ▶ Nous considérons l'expérience et la diversité culturelle comme les atouts de notre réseau mondial. Nous nous respectons mutuellement et œuvrons en faveur d'un environnement libre de toute forme de discrimination, intimidation ou harcèlement.
- ▶ Nous encourageons et favorisons le développement professionnel des collaborateurs, valorisons l'accomplissement individuel et l'acquisition permanente des compétences.
- ▶ Nous accueillons et transmettons de manière régulière, franche et constructive, tous commentaires et observations sur nos travaux et nous valorisons le succès.

2. Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers

Il n'est pas de client ou de relation extérieure qui soit plus important(e) que la déontologie, l'intégrité et la réputation d'EY.

Travailler avec les clients

- ▶ Nous nous engageons, en tant que professionnels, à mériter la confiance qui nous est accordée.
- ▶ Nous nous engageons à rendre des services de qualité qui reflètent nos capacités professionnelles et soient adaptés aux enjeux et besoins spécifiques de nos clients.
- ▶ Nous nous montrons déterminés et courageux face aux défis à relever pour nos clients et ne craignons pas de leur communiquer des informations même quand elles sont désagréables.
- ▶ Nous soutenons nos collaborateurs et nous cesserions de travailler pour tout client qui ferait indument pression sur eux ou menacerait le bon exercice de leurs devoirs professionnels.

Travailler avec les régulateurs

- ▶ Nous respectons la réglementation professionnelle qui nous est applicable et apportons notre concours aux autorités de contrôle, habilitées à surveiller nos professions, pour s'assurer que les règles et les normes sont conformes aux attentes du marché.

Travailler avec les tiers

- ▶ Nous rejetons toute pratique illégale dans la vie des affaires et tout comportement qui ne serait pas conforme à l'éthique.
- ▶ Nous refusons de travailler avec tout client ou personne dont les valeurs sont incompatibles avec notre Code de conduite.
- ▶ Nous coopérons avec les autres membres de notre profession sur des enjeux d'intérêt public, dans les conditions appropriées.
- ▶ Nous avons conscience, en tant qu'organisation, d'avoir à jouer un rôle actif et positif en faveur d'une société prospère et d'un développement durable.

3. Agir avec une parfaite intégrité professionnelle

L'intégrité professionnelle

- ▶ Nous nous conformons aux lois, à la réglementation et aux normes qui sont applicables dans l'exercice de nos métiers.
- ▶ Nous faisons respecter le nom d'EY.
Nous ne dénaturons pas les positions exprimées par EY en matière professionnelle ou autre.
- ▶ Nous nous attachons à promouvoir une culture de la consultation. Nous ne nous cachons pas les difficultés et ne contournons pas les problèmes.
- ▶ Nous nous entourons des meilleurs conseillers pour résoudre les questions de déontologie que nous identifions.
- ▶ Nous comprenons la politique générale d'EY et appliquons les procédures mises en place.

Notre démarche compétitive

- ▶ Nous reconnaissons que notre avantage concurrentiel se fonde exclusivement sur l'excellence de nos conseils professionnels et la qualité de nos prestations de service.
- ▶ Nous agissons avec un fort esprit de compétition sans nous départir d'une conduite parfaitement intègre.
- ▶ Nous nous interdisons de favoriser une mission par l'offre de quelque avantage personnel.

La documentation de nos travaux

- ▶ Nous conservons une documentation précise des missions et travaux réalisés selon les principes d'EY et les obligations légales ou professionnelles.
- ▶ Nous ne détruisons ni ne modifions aucun document, nous ne recommandons en aucun cas leur destruction ou leur modification, pour des motifs qui ne pourraient être qu'illicites ou abusifs.

Nos honoraires

- ▶ Pour nos prestations, nous facturons des honoraires adéquats, conformes aux termes de notre lettre de mission.

Heures et frais

- ▶ Nous demandons que les heures consacrées à la mission et les frais engagés soient enregistrés dans nos systèmes.
- ▶ Nous engageons les débours en suivant les règles fixées par EY ou, après accord spécifique, selon les politiques de frais du client.

4. Rester objectif et préserver son indépendance

L'objectivité

- ▶ Nous veillons à affirmer notre objectivité et notre indépendance sachant qu'elles sont déterminantes pour l'exercice de nos responsabilités professionnelles.
- ▶ Nous manifestons un esprit critique continu dans l'exercice de nos activités.
- ▶ Nous écartons toute pression injustifiée des clients ou des tiers.
- ▶ Nous restons vigilants en matière de conflits d'intérêt, personnels ou professionnels, et prenons immédiatement les mesures dictées par nos procédures internes pour résoudre ou gérer tout conflit.
- ▶ Nous refusons toute somme ou avantage qui pourraient être perçus comme de nature à influencer nos conclusions ou nos conseils.

Notre indépendance

- ▶ Nous nous conformons aux règles d'indépendance d'EY, y compris les restrictions applicables aux membres de nos familles. Nous comprenons que ces exigences peuvent être quelquefois plus rigoureuses que les contraintes légales ou réglementaires.
- ▶ Nous évitons toute relation qui puisse porter atteinte - ou sembler porter atteinte - à notre objectivité ou à notre indépendance.
- ▶ Nous exerçons un contrôle permanent de notre indépendance.

5. Préserver le capital intellectuel d'EY

- ▶ Nous respectons et protégeons toute information confidentielle relative à un client ou à un tiers, qu'elle soit délivrée par eux-mêmes ou recueillie par d'autres voies, conformément à la législation et aux normes professionnelles en vigueur.
- ▶ Nous prenons les mesures nécessaires pour préserver nos documents, matériels informatiques et autres équipements électroniques contenant des informations personnelles ou confidentielles.
- ▶ Nous respectons et protégeons tout renseignement personnel concernant les collaborateurs d'EY, dans le strict respect de la législation et des normes professionnelles en vigueur.
- ▶ Nous nous interdisons tout usage d'informations confidentielles pour un bénéfice personnel.
- ▶ Nous acquérons, développons et protégeons la propriété intellectuelle de manière appropriée. Nous respectons les restrictions imposées quant à l'usage et à la reproduction.
- ▶ Nous utilisons et partageons les connaissances internes et externes conformément aux politiques d'EY et à nos obligations légales et professionnelles.
- ▶ Nous reconnaissons que chacun est responsable de la mise à jour permanente des connaissances et du partage des meilleures pratiques.

Où trouver de l'aide ?

En établissant ce Code de conduite, la direction d'EY reconnaît qu'aucun code ne peut couvrir la totalité des situations et qu'il peut être utile parfois - dans la vie professionnelle courante - de demander avis et conseils aux autres.

EY a depuis longtemps développé une culture de la consultation. Au-delà des relations établies en interne, chaque collaborateur dispose du réseau des personnes spécialement habilitées à prodiguer aide et conseil. Auprès d'elles, chacun pourra s'assurer qu'il remplit fidèlement ses engagements et agit conformément au Code de conduite.

Vous pourrez trouver conseils et orientations auprès :

- ▶ des responsables de la gestion de la qualité (Quality) et de la maîtrise des risques (Risk Management) qui ont été désignés au sein de la ligne de services, du pays, de l'Area ou au plan mondial ;
- ▶ de l'équipe Ressources Humaines à tous les niveaux du réseau mondial ;
- ▶ des responsables de pôles ou de divisions opérationnelles ;
- ▶ des directions juridiques du pays ou de l'Area ;
- ▶ des directions techniques (Professional Practice Directors) ;
- ▶ des politiques et procédures mondiales, Area et pays, y compris les ressources et bases de données en ligne ;
- ▶ des moyens mis en place par EY Global (Ethics oversight teams).

Mise en œuvre du code

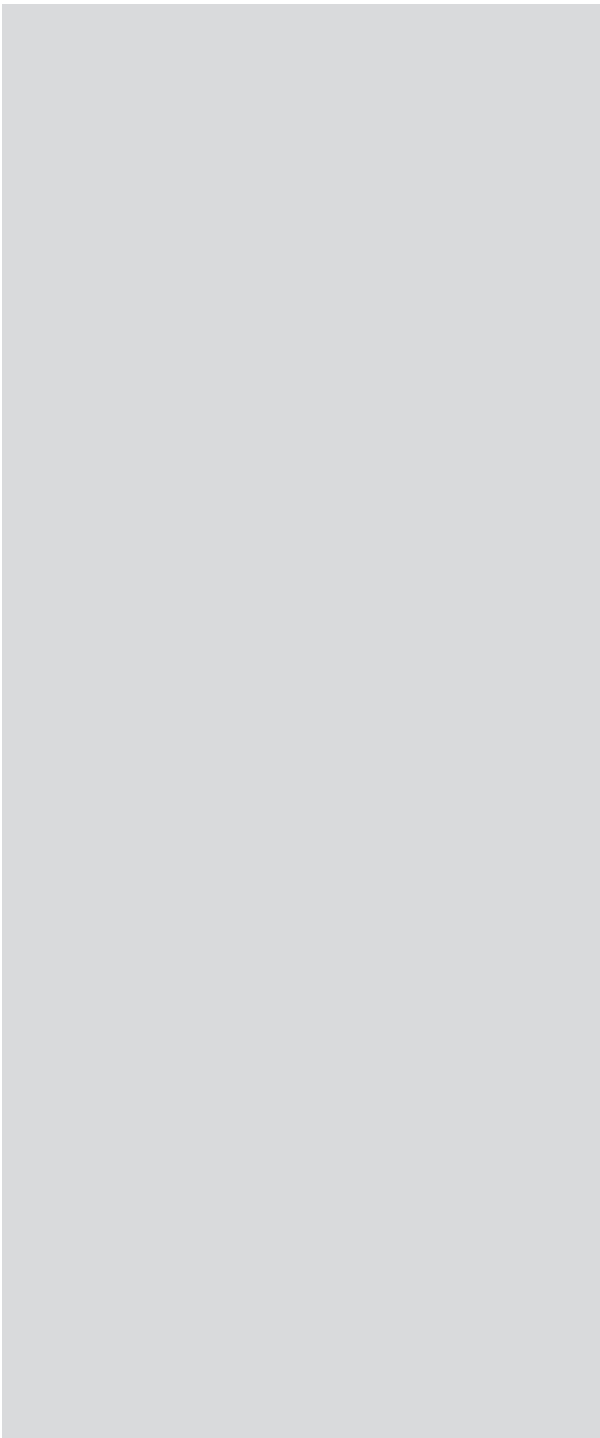
Le Code de conduite offre à chaque collaborateur d'EY un cadre déontologique qui l'aide à conduire ses actions et à prendre les bonnes décisions.

Les principes qu'il contient constituent un ensemble clair de normes fondées sur nos valeurs. Quel que soit le domaine dans lequel il exerce son activité professionnelle, chacun adoptera un comportement conforme aux valeurs du code.

Comment chacun d'entre nous peut-il être assuré d'agir en conformité avec les préceptes contenus dans le Code ? Comment alertons-nous si nous avons un problème ou suspectons un comportement qui ne correspond pas aux principes énoncés dans le Code ?

Si vous n'êtes pas sûr de la conduite à tenir ou que vous vous trouvez confronté à une question délicate, la liste des questions qui suivent devrait vous aider à déterminer la conduite à tenir.

1. Ai-je consulté mes collègues de façon constructive ?
2. Ce que je fais est-il licite et conforme aux normes de notre profession ?
3. Mon intégrité est-elle en danger, est-ce que je ne risque pas de compromettre EY ou le client ?
4. Suis-je bien en accord avec les valeurs d'EY ?
5. Ma conduite envers les autres correspond-elle à ce que je souhaite pour moi-même ?
6. Parmi les diverses solutions offertes, ai-je choisi la plus conforme à la déontologie ? Suis-je à l'aise avec mon choix ?
7. Au moment où je documente ma décision, suis-je convaincu qu'un évaluateur serait en accord avec la mesure que j'ai prise ?
8. Mes actes pourraient-ils porter atteinte à la réputation d'EY ?



EY | Audit | Conseil | Fiscalité et Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2017 d'Ernst & Young et Associés

Tous droits réservés.

Studio EY France - 1711SG757